



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 Février 2021

CO 199 DE

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CETRE Michel, CHOULOT Alain, BAUD Jean-Baptiste, GAILLARD Jean-François, LAMBERT Véronique, REGALDI Sylvie, CETRE Jean-François, FORET Clément, LAUBIER Bernard (Vices-Présidents), LECOQ Yves, BRIOT GAIDIOZ Cécile, POULET Gilles, BUGADA Catherine, BOUDRY Jeanne, FRANCONY Michel, BEAUD Colette, TONNAIRE Sandrine, MARCELIN Antoine, MAIRE Serge, JACQUOT BOISSON Marylène, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis, MASSON Laurent, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, BERTHOD Claude, TOURNEUR Eric, PERRARD Laurent, ROBERT Bruno, BRUNEL Bernard, MURCIER Alain, LANIESSE Michel, FEVRE Michel, GROS Roger, PERRIN François, GAVAT Alain, DOS SANTOS Laetitia, BERTOCCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, DE BRISIS Jean, LEROY Pierre, GAHIER Dominique, GIRARD Colette, LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle, BERTHOD-BLANC Aurélien, CATHENOZ Catherine, JACQUES Sébastien, REYNAUD Armande, SEIGLE FERRAND Antoine, CHAILLON Roland, BEAUPOIL Jean-Luc, TRONCHET Guy, MONTEVECCHIO Patrick, GENIN Marcelle, BOUILLET Françoise, MARTINS Serge, BOHEME Catherine, RIGOULET Serge, SUSSOT Florence, DORBON Henri, PASTEUR Cyrille, ONCLE Bernard.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : ..94
Présents : .69
Votants : ..81

Pouvoirs transmis à des Conseillers : PETIGNY Loïc à BUGADA Catherine, CHUARD Valentin à LECOQ, PAQUIEZ Valérie à MOREL Denis, DUQUET Jean Pierre à RIGAUD Hervé, DROGREY Pascal à GROS Roger, BENETRUY Sylvain à MOREL Denis, BAHL Catherine à SEIGLE FERRAND Antoine, ROMANET Claude à GAVAT Alain, BERNARD René à VILLALONGA Patrice, FLEURY Michèle à MONTEVECCHIO Patrick, YANARDAG Mikaël à MONTEVECCHIO Patrick, ARNAUD Gérard à LETONDOR Jean Luc,

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Roland BERTHELIER à JACQUOT BOISSON Maryline, DECOTE Yves à BEAUD Colette,

Etaient Excusés : VIONNET André, RENAUD Jean Marie, WESTERVELD Dinand,

Etaient absents : VIENNET Rémy, PINGAT Martine, HENARD Stéphane, BRENIAX Denis, CARDOT Audrey, GAVAT William, PETITGUYOT Jean Pierre, CASTELLA Damien, BUYS Nelly, SOUDAGNE Marie Madeleine, JOURD'HUI André,

Secrétaire de séance : Jean François GAILLARD

Convocation faite le : 15 Février 2021

Objet : Attribution d'un marché public de travaux pour l'opération : Aménagement de la Zone Industrielle de Poligny secteur « Velours 3 », Travaux de finition de voirie

Considérant que le secteur « Velours 3 » de la Zone Industrielle de Poligny constitué de la rue Jules et Charles ARNAUD est désormais entièrement commercialisé (12 parcelles vendues) ;

Considérant que secteur aménagé en 2016 avec des voiries provisoires nécessite désormais des travaux de finitions : trottoirs, piste cyclable, bordures, noues, caniveaux et revêtement définitifs (voir plan de localisation ci-joint) ;

VU la volonté de la CCAPS d'attribuer à une entreprise spécialisée un marché public de travaux, passé en procédure adaptée (Article 28 du CMP) composé d'un lot unique pour mener à bien cette opération ;

VU la mission de géomètre + maîtrise d'œuvre confiée au Cabinet Olivier COLIN le 15/06/2020 pour un montant de 6 000 € HT, et permettant à la CCAPS d'être accompagnée jusqu'à la passation du marché public relatif (le suivi des travaux sera réalisé en interne) ;

VU l'avis d'appel public à concurrence de la consultation en date du 10/12/2020 publié sur différents supports dont la plateforme marché, la rubrique officielle de la presse locale ainsi que le site Internet de la CCAPS ;

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 Février 2021
CO 199 DE (SUITE)

Page 2/2

Objet : Attribution d'un marché public de travaux pour l'opération : Aménagement de la Zone Industrielle de Poligny secteur « Velours 3 », Travaux de finition de voirie

VU la dématérialisation complète de la procédure de consultation sur le site www.marches-publics.info;

VU la date limite de remise des offres fixée au 20/01/2021 à 12H00,

VU l'ouverture des 5 offres par la Commission d'ouverture le 22/01/2021 à 10H00,

VU l'analyse des offres réalisée par le cabinet Olivier COLIN,

VU les critères d'attribution fixés par la CCAPS dans le règlement de consultation : Valeur technique (pondération = 50 points) et Prix de la prestation (pondération = 50 points),

VU le rapport définitif d'analyse des offres réalisé par le cabinet Olivier COLIN,

SUR avis formulé par la CAO qui s'est réunie le 01/02/2021 à 10H30,

VU l'estimation de cette opération de travaux par le Maître d'œuvre pour un montant de 165 715,50 € HT, soit 198 858,60 € TTC ;

ETANT rappelé que pour mener à bien cette opération la CCAPS bénéficie d'une subvention de l'Etat - DETR 2020 (déjà attribuée) au taux de 30 % sur une assiette de dépenses éligibles de 146 074 € HT ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1/ ATTRIBUE le marché public de travaux à l'entreprise SAS ROGER MARTIN ayant remis l'offre jugée « économiquement la plus avantageuse » au regard des critères énoncés dans le règlement de consultation (Note de 91 sur 100 points) pour un montant total, Offre de Base, de 126 628,80 € HT, soit 151 954,56 € TTC ;

2/ AUTORISE M. le Président, ou M. le Vice-président délégué, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier,

3/ DIT que les crédits sont inscrits au BP 2021 de la CCAPS.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original

Le Président

Dominique BONNET

